

# La qualité? : Pour quoi faire?

Autor(en): **Gogniat Loos, Fabiène**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Schweizer Hebamme : offizielle Zeitschrift des Schweizerischen Hebammenverbandes = Sage-femme suisse : journal officiel de l'Association suisse des sages-femmes = Levatrice svizzera : giornale ufficiale dell'Associazione svizzera delle levatrici**

Band (Jahr): **98 (2000)**

Heft 11

PDF erstellt am: **12.07.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-950792>

## **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

## **Haftungsausschluss**

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

## EDITORIAL

*La qualité, un enjeu de taille ... bien sûr, puisqu'il s'agit, à la fois de valoriser notre profession, dans le domaine de la promotion, de la prévention et des soins, et de faire la preuve de l'efficacité de notre intervention périnatale, au sein de la collectivité.*



*Mode, contrainte légale, souci de contrôle ou volonté de garantie de qualité? Doit-on avoir peur de la qualité, de son contrôle? Nous pourrions nous satisfaire du constat:*

*auprès des familles, la qualité a toujours été notre préoccupation!*

*Certaines priorités\* comme la création de cercles de qualité et l'élaboration d'un questionnaire d'auto-évaluation destiné aux sages-femmes sont révélatrices d'une volonté de nous engager à repenser nos pratiques professionnelles, en groupe ou individuellement, afin de chercher l'amélioration de nos services et d'en garantir la qualité. Choisissons d'en définir les critères avant qu'ils le soient par des instances extérieures à nous.*

*Mes prestations répondent-elles à ces critères? Correspondent-elles à ce qu'une sage-femme se doit d'offrir de mieux, de plus efficace, au bon moment, dans des conditions appropriées, de plus acceptable, au meilleur moment? Puis-je offrir une alternative reconnue efficiente? Il en va de notre responsabilité et de notre crédibilité de s'engager dans ce processus.*

*Parmi nous, un potentiel important existe; que l'élan donné permette à chacune de révéler ses qualités! A ce sujet, notre commission sera heureuse de vous entendre.*

Anne Burkhalter,

Présidente de la commission qualité de la FSSF

*A. Burkhalter*

\* se référer au concept présenté dans l'article en pages 24-27.

## Gestion de la qualité à la FSSF

# LA QUAL

## Pour quoi faire?

**Lors de la dernière assemblée des déléguées, une commission de qualité a été nommée et chargée de présenter un concept de gestion de la qualité pour la Fédération suisse des sages-femmes. Alors la qualité, mode passagère ou nécessité vitale?**

### Fabiène Gogniat Loos

**EN** fait, ce concept s'inscrit dans un devoir légal de tous les prestataires de soins de la LAMal. En effet, l'article 58 de la LAMal prévoit que:

<sup>1</sup> *Après avoir consulté les organisations intéressées, le Conseil fédéral peut prévoir des contrôles scientifiques et systématiques pour garantir la qualité ou l'adéquation des prestations que l'assurance obligatoire des soins prend en charge.*

<sup>2</sup> *Il peut en confier l'exécution aux associations professionnelles ou à d'autres institutions.*

<sup>3</sup> *Il détermine les mesures servant à garantir ou à rétablir la qualité ou l'adéquation des prestations. (...)*

Et l'article 77 de l'ordonnance d'application de la LAMal, l'OAMal, précise:

<sup>1</sup> *Les fournisseurs de prestations ou leurs organisations élaborent des conceptions et des programmes en matière d'exigences de la qualité des prestations et de promotion de la qualité. Les modalités d'exécution (contrôle de l'observation, conséquences de l'inobservation, financement) sont réglées dans les conventions tarifaires ou dans des conventions particulières relatives*

*à la garantie de la qualité conclues avec les assureurs ou leurs organisations (...).*

La sage-femme étant définie comme prestataire de soins dans le système de santé par l'article 35d de la LAMal, nous sommes donc soumises à cette obligation. Ainsi, la Fédération a été chargée de l'élaboration d'un concept et d'un programme répondant aux exigences de qualité pour les sages-femmes. Pour ce faire, un groupe de travail a été mis en place en 1996 déjà. Ce groupe de travail a d'abord élaboré un document de référence définissant les standards de qualité de la pratique professionnelle, qui avait été présenté dans ces colonnes en décembre 1998. La nouvelle commission qualité n'est que le prolongement, plus institutionnel, de ce groupe de travail. Le concept présenté aux pages suivantes est le fruit des réflexions de cette commission. Il a été adopté par le Comité central dans sa séance du 26 juin 2000.

### Priorité aux sages-femmes indépendantes

Vouloir assurer la qualité des prestations n'est pas une chose nouvelle. En

# ITÉ?

Photo: A. Pape

milieu hospitalier, des initiatives ici et là, permettent d'assurer la qualité des soins et de l'administration. La satisfaction des usagers est régulièrement vérifiée, des rectifications apportées, des remises en question faites, des ajustements apportés. Les standards de qualité devant être établis pour chaque établissement et chaque service, la FSSF a peu de possibilités d'intervenir à ce niveau-là.

C'est donc aux sages-femmes indépendantes que la FSSF a choisi de donner la priorité, en établissant une liste de 16 mesures concrètes à prendre et un calendrier y relatif, toutes choses que nous vous invitons à découvrir dans les pages suivantes. ◀

## Sites Internet:

<http://www.efqm.org>.

The EFQM Excellence Model Changes

<http://www.apeq.org>.

Agence pour la promotion et l'évaluation de la qualité dans les institutions sanitaires. APEQ: les normes de qualité – ISE

<http://newsup.univ-mrs.fr>.

La qualité dans les processus humains

## La commission de qualité présente actuellement les compétences suivantes:

**Anne Burkhalter** est présidente de la commission et anime le cercle de qualité vaudois. Sage-femme indépendante et enseignante, elle est responsable des programmes de formation sage-femme et de clinicienne à l'ESEI à Lausanne. Suite au certificat de santé communautaire, elle prépare un Master de santé publique à l'Université de Genève (organisé par l'Institut de médecine sociale et préventive).

**Ursina Bavier** est sage-femme indépendante à Zurich et se forme actuellement dans le domaine de la supervision et du développement d'organisation à Bâle.

**Brigitte Deunf** est enseignante à l'école de sages-femmes de Genève, formée en éducation des adultes et en supervision. Elle utilise en équipe les concepts de qualité pour l'élaboration des programmes et des grilles d'examen, et continue à se former dans ce domaine.

**Irène Lohner**, co-fondatrice et directrice de la Maison de naissance Muttentz à Bâle. Son expérience en tant que membre du groupe de travail «tarifs CAMS» sera précieuse dans les négociations avec le CAMS (Concordat des assureurs-maladie suisses).

**Marie-Josée Meister** est une Romande, installée comme sage-femme indépendante dans le canton de Zurich. Elle est responsable du groupe «Statistiques» de la FSSF, et se spécialise dans

ce domaine, afin d'être en mesure de conduire une réflexion plus pertinente sur la récolte des données.

**Elisabeth Wyler** pratique comme membre à part entière au Cercle de qualité des sages-femmes indépendantes du canton de Fribourg. Elle a créé et dirige la Maison de naissance «Le Petit Prince» à Givisiez, Fribourg.

**Marlis Kaufmann Eichmann** est sage-femme indépendante en Suisse orientale et est responsable de la nouvelle maison de naissance à Adligenswil (LU).

**Christine Pernot Malou** est sage-femme et enseignante en soins infirmiers. Sage-femme au CHUV à Lausanne, elle y coordonne un projet qualité au département de gynécologie et obstétrique et suit actuellement une formation en tant que référente qualité.

Et enfin **Marie-Claude Monney Hunkeler**, membre du comité central où elle est responsable du ressort qualité, est sage-femme indépendante dans le canton de Fribourg et consultante en santé publique. Elle a récemment obtenu un Master in Health Administration (MHA) à l'Université de Berne.

Les ressources humaines externes de la FSSF sont également représentées par un/une épidémiologiste, un/une biostatisticien(ne), un référent au niveau de l'OFAS et éventuellement du CAMS.

## Si le sujet vous intéresse, voici quelques pistes bibliographiques:

- Alarie-Gutknecht P.: *Soins en maternité, diagnostics infirmiers et interventions*. Ed. Décarie, Maloine. Paris, 1994.
- Eidenbenz J.R., Stoll B.E., Dufey J.: *Groupe de qualité des médecins praticiens: le groupe de Rennaz se présente*. Rev. Méd. Suisse rom., 118: 983-984, 1998.
- Ishikawa K.: *Manuel pratique de la gestion de la qualité*. AFNOR. Paris, 1996.
- Jocou P., Meyer P.: *Au cœur du changement. Une autre démarche de management: la qualité totale*. Ed. Dunod. Paris, 1992.
- Menthonnex J.: *Le «Modèle Européen de Management par la Qualité Totale», un outil de gestion à disposition du secteur de la santé*. Centre universitaire EUROQUAL, IKB, Sion. EVSI, WSGKP, INFO Bulletin 1/1998.
- *Renforcer les soins obstétricaux pour une maternité sans risque*. Atelier collectif pré-congrès CISF/OMS/UNICEF. Oslo, Norvège, 23-26 mai 1996. OMS, division de la santé reproductive, Santé de la mère et du nouveau-né. Maternité sans risque. WHO/RHT/MSM/97.3.
- Paccoud G.: *Organiser des soins de qualité en maternité*. Ed. Arnette. Paris, 1993.